

L'Association LA CHARMEUSE
vous propose

Entrée gratuite



CHARMES

Les Langres

VIDE SON GRENIER

Restauration, barbecue et buvette

Exposants :

2 mètres offerts et 1€ le mètre linéaire supplémentaire

Contacts :

Nathalie Dumont : 06 12 74 81 37

Floriane Chevigny : 07 89 22 00 67

Renseignements :

Mail : assoc.lacharmeuse@gmail.com

Brochure téléchargeable : www.charmes-les-langres.fr

Site office du tourisme : www.tourisme-langres.com



6 rue des sorbiers

52360 Charmes les Langres

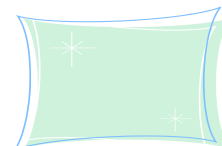
Mail : assoc.lacharmeuse@gmail.com

Tél /Présidente : Mme Chevigny Floriane : 07 89 22 00 67

Vice-présidente : Dumont Nathalie : 06 12 74 81 37

Règlement

- ✚ Le vide greniers est ouvert à tous « particuliers et professionnels ».
- ✚ Pour s'inscrire il vous suffit de remplir ***l'attestation – Inscription Vide greniers*** qui vous correspond (le 1^{er} pour les particuliers ou le 2^{ème} pour les professionnels) et de nous la retourner accompagnée du règlement à l'adresse indiquée avant le 24 juin 2019.
- ✚ L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement du vide greniers.
- ✚ Les absences ne pourront pas donner droit au remboursement des inscriptions et l'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement. En cas de mauvais temps le vide greniers sera reporté ou annulé et vous serez remboursé.
- ✚ Les emplacements seront attribués par les organisateurs dès votre arrivée.
- ✚ Le déballage s'effectuera à partir de 7h00 et avant 8h00 et le soir vous pourrez remballer à partir de 17h30. Toute circulation sera interdite entre 8h00 et 17h30.
- ✚ Un parking existe à proximité du lieu de déballage.
- ✚ Les exposants devront laisser leur emplacement propre et évacuer tous les emballages, cartons, papiers.
- ✚ Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations, pertes ou accidents survenus durant la manifestation et toute dégradation sera à la charge de l'exposant.
- ✚ Une pièce d'identité vous sera demandée lors de l'installation, **elle est obligatoire**.
- ✚ Les organisateurs se réservent le domaine de la restauration et de la buvette (stands de produits régionaux acceptés après autorisation des organisateurs et si place disponible).
- ✚ Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et ils ne peuvent cumuler plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de cette année.



Attestation – Inscription Vide-greniers

Personne physique - particuliers

Se déroulant le 30 juin 2019 à Charmes les Langres

Je soussigné(é),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :@

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ✓ De ne pas être commerçant(e)
- ✓ De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- ✓ De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code pénal).

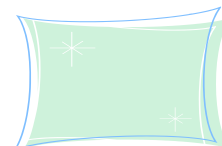
Fait à Le

Signature

Je bénéficie de 2 mètres linaires offerts par la Charmeuse.

Ci-joint le règlement de€ pour les..... mètres linéaires supplémentaires.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour la remise au Maire de la Commune d'organisation.



Attestation – Inscription Vide-greniers

Personne morale - professionnel

Se déroulant le 30 juin 2019 à Charmes les Langres

Je soussigné(é),

Nom : Prénom :

Représentant la Société/Association, (raison sociale) :

N° de registre du commerce / des métiers : de

Dont le siège est au (*adresse*) :

Ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

Code postal : Ville :

Tél : Email :@

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ✓ Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code de commerce.
- ✓ Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à Le

Signature

Je bénéficie de 2 mètres linaires offerts par la Charmeuse.

Ci-joint le règlement de€ pour les..... mètres linéaires supplémentaires.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour la remise au Maire de la Commune d'organisation.